



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **13 décembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1349**

commune (s) : Limonest

objet : Habitat - Logement social - Institution, à titre gratuit, de servitudes de passage à pied et à véhicules, de passage de gaines, fluides, canalisations eaux et de tour d'échelle, au profit de l'immeuble métropolitain situé 298, avenue Général de Gaulle cadastré C 738, grevant l'immeuble situé 294, avenue Général de Gaulle et appartenant à la SCI Relais du Dauphiné, cadastré C 737

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 décembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Galliano, Colin, Bernard.

Absents non excusés : M. Barge.

Commission permanente du 13 décembre 2016**Décision n° CP-2016-1349**

commune (s) : Limonest

objet : **Habitat - Logement social - Institution, à titre gratuit, de servitudes de passage à pied et à véhicules, de passage de gaines, fluides, canalisations eaux et de tour d'échelle, au profit de l'immeuble métropolitain situé 298, avenue Général de Gaulle cadastré C 738, grevant l'immeuble situé 294, avenue Général de Gaulle et appartenant à la SCI Relais du Dauphiné, cadastré C 737**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.5.

Par actes du 11 juillet 2016, la Métropole de Lyon a acquis les immeubles situés 294, avenue Général de Gaulle et 298, avenue Général de Gaulle à Limonest, cadastrés respectivement C 736 et C 738.

Lesdits actes ont notamment créé certaines servitudes de passage à pied et à véhicules, de passage de gaines, fluides, canalisation eaux et de tour d'échelle, au profit des immeubles susvisés (cadastrés C 736 et C 738) et grevant les parcelles contiguës (cadastrées C 737 et C 739) appartenant à la SCI Relais du Dauphiné.

Lesdits immeubles doivent être mis à bail à Alliade habitat. Préalablement, il y a lieu d'instituer des servitudes de passage à pied et à véhicules, de passage de gaines, fluides, canalisations d'eau et de tour d'échelle, au profit de l'un des immeubles métropolitain cadastré C 738, situé 298, avenue Général de Gaulle à Limonest et grevant le tènement cadastré C 737, appartenant à la SCI Relais du Dauphiné situé 294, avenue Général de Gaulle à Limonest ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'institution, à titre gratuit, de servitudes de passage à pied et à véhicules, de passage de gaines, fluides, canalisation d'eau et de tour d'échelle, au profit de l'immeuble métropolitain situé 298, avenue Général de Gaulle à Limonest et cadastré C 738, grevant le tènement situé 294, avenue Général de Gaulle et cadastré C 737, appartenant à la SCI Relais du Dauphiné.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de ces servitudes.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O4948, pour la somme de 112 250 € en dépenses et 61 343,38 € en recettes.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6227 - fonction 20, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.